



2. Passage par une structure de soutien

Observatoire du décrochage scolaire • Service de la recherche en éducation • DIP • Novembre 2018

Cet indicateur estime la transition entre l'interruption de la formation et la fréquentation d'une structure d'aide et de soutien pour un retour en formation. Cette transition renseigne l'adéquation de l'offre de soutien, sa visibilité et son ancrage dans le (ou autour du) système de formation. Cet indicateur dénombre, parmi les jeunes qui interrompent une formation à l'issue d'une année scolaire ou en cours d'année (cf. indicateur 1), ceux qui se présentent à CAP Formations l'année suivante. Pour l'instant, CAP Formations est la seule structure d'accompagnement à une reprise de formation qui est analysée, dans la mesure où elle est celle qui accueille le plus grand nombre de décrocheurs, qui tend à devenir le « guichet unique » du DIP pour accéder à un soutien de ce genre et qui recense son activité de manière exhaustive (base de données ad hoc). Il est possible qu'à l'avenir d'autres structures soient intégrées dans le calcul de cet indicateur, notamment dans le cadre de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans (dès septembre 2018) qui devrait voir s'élargir l'offre de formations pré-qualifiantes.

Population de référence

Interruption de formation (1358 jeunes pour l'année scolaire 2016-17) : Jeunes en formation dans une filière du secondaire II durant au moins une partie de l'année scolaire de référence, domiciliés à Genève, sans diplôme de niveau secondaire II, âgés de moins de 25 ans, qui n'ont pas repris de formation connue l'année scolaire suivante (ruptures de formation intra- et interannuelles).

Les jeunes qui ont déclaré une mobilité (déménagement ou poursuite d'une formation ailleurs que dans le canton) ou un empêchement à poursuivre une formation (pour des raisons majeures de santé p. ex.) n'ont pas été comptés.

Il faut relever que dans le cas des interruptions de formation se déroulant entre deux années scolaires, les jeunes libérés de l'obligation scolaire n'informent pas nécessairement le DIP de leurs mobilités. Les décrochages comptabilisés sont calculés sur l'ensemble des données connues (cf. sources). Comme ces dernières ne sont pas exhaustives, ce dénombrement est probablement imprécis. Les progrès en matière de monitoring des ruptures de formation pourraient, les prochaines années, réduire en partie ce problème.

On considère qu'un jeune est passé par CAP Formations dès lors que sa situation a été évaluée par un Case Manager (entretien d'entrée) et qu'il est inscrit dans la base de données, indépendamment des suites du processus (notamment que le jeune persévère dans ce dispositif ou pas).

Près de 5 jeunes sur 10 sont passés par CAP Formations à la fin de l'année scolaire qui a suivi leur décrochage (l'année scolaire 2016-2017)

Quarante-sept pour-cent des jeunes qui ont prématurément interrompu leur formation durant l'année scolaire 2016-17 se sont présentés à CAP Formations entre le début de l'année scolaire 2016 et le 31 juillet 2018 (année T et T+1). Ce taux est en légère augmentation par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, pour les décrocheurs de l'année précédente (2015-2016), c'est environ septante jeunes de plus qui se sont dirigés vers CAP Formations deux ans après avoir interrompu prématurément leur formation, augmentant ainsi le taux de passage du décrochage à la prise en charge par cette structure de 5% (de 43% à 48%) (Fig. 2.1).

2.1 Taux de passage par CAP Formations des jeunes décrocheurs, état de situation l'année qui suit le décrochage ainsi que les deux suivantes

Ensemble des interruptions durant l'année T (intra-annuelles) ou entre l'année T et l'année T+1 (interannuelles)	T+1			T+2			T+3		
	Date d'observation	Nb. passages par CAP Form. / Total des décrocheurs	%	Date d'observation	Nb. passages par CAP Form. / Total des décrocheurs	%	Date d'observation	Nb. passages par CAP Form. / Total des décrocheurs	%
Année scolaire 2015-2016	31 juillet 2017	564 / 1308	43%	31 juillet 2018	632 / 1308	48%	31 juillet 2019		
Année scolaire 2016-2017	31 juillet 2018	635 / 1358	47%	31 juillet 2019			31 juillet 2020		
Année scolaire 2017-2018	31 juillet 2019			31 juillet 2021			31 juillet 2022		

Sources : SRED – nBDS / Casenet

Cependant, plus de 5 jeunes sur 10 ne passent pas par ce dispositif de soutien. Rappelons qu'il peut s'agir de jeunes qui renoncent à la formation, mais aussi de jeunes qui reprennent une formation après une interruption de plus d'une année scolaire et/ou qui prennent davantage de temps pour solliciter une aide, notamment parce qu'ils souhaitent, dans un premier temps, chercher une solution seuls ou avec le soutien de leur entourage (certains de ceux-ci apparaissent dans nos observations : il s'agit des septante jeunes qui, ayant décroché en 2015-2016, se sont présentés à CAP Formations deux ans après leur interruption de formation [Fig. 2.1]) ; ou encore de jeunes qui reprennent une formation ou qui rejoignent un dispositif de soutien hors du périmètre du DIP, voire hors du canton de Genève (mobilités). Les progrès en matière de monitoring, notamment en raison de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, devraient permettre d'affiner cette statistique à l'avenir (Fig. 2.2).

2.2 Taux de passage par CAP Formations des jeunes décrocheurs de l'année scolaire 2016-17, selon le cursus de formation, état de situation l'année qui suit le décrochage

	Passé par CAP Formations l'année T+1	Pas passé par CAP Formations	Ensemble
Ruptures intra-annuelles et interannuelles avec un cursus incomplet (N=1136)	50%	50%	100%
Ruptures interannuelles avec un cursus complet (N=172)	18%	82%	100%

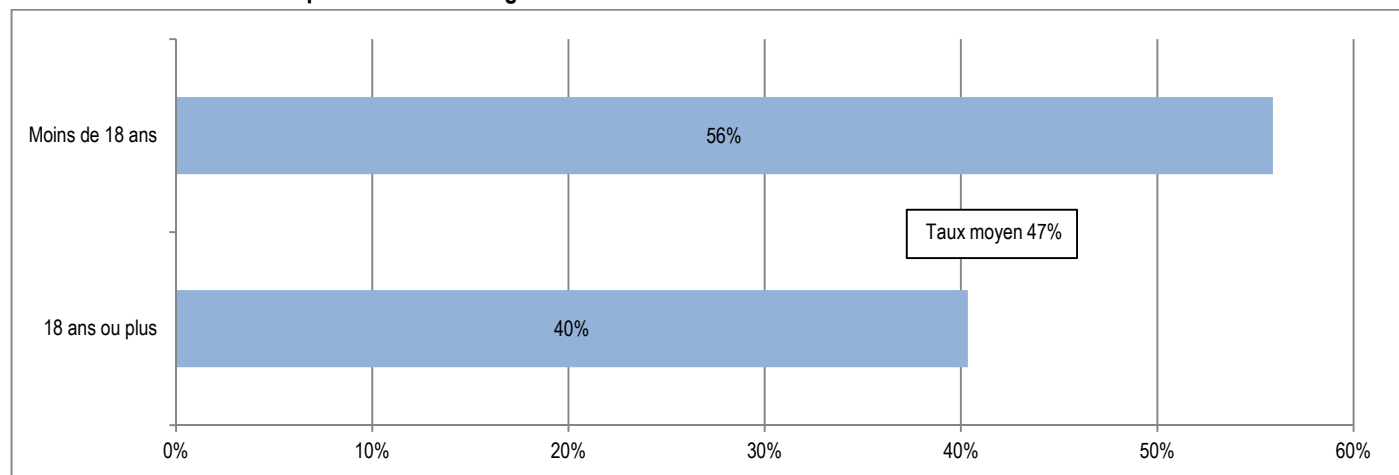
Sources : SRED – nBDS / Casenet

Ce taux de passage à CAP Formations dépend de la situation de rupture. Dans l'indicateur 1 (interruptions de formation), deux catégories de décrocheurs sont présentés : ceux qui interrompent un cursus de formation sans l'avoir terminé (cursus incomplet) et ceux qui ont terminé le cursus de formation, mais qui ont échoué à la certification et qui n'ont pas repris de formation. Le passage par CAP Formations est notablement plus faible pour ceux qui ont effectué un cursus complet (18%) que pour les autres (50%), mais dans les deux cas en augmentation par rapport aux mêmes mesures faites l'année précédente (respectivement 9% et 48%). De fait, les premiers pouvant encore obtenir leur diplôme en répétant leurs examens, le recours à un dispositif de soutien reste faible.

Les décrocheurs de moins de 18 ans rejoignent plus fréquemment le dispositif CAP Formations

L'âge au moment de l'interruption de la formation est significativement lié à la probabilité de passer par la structure de soutien et de suivi CAP Formations. Plus de la moitié (56%) des décrocheurs qui avaient moins de 18 ans au moment de l'interruption de leur formation se sont dirigés vers CAP Formations l'année du décrochage ou la suivante, alors que les plus de 18 ans ne sont que 40% à l'avoir fait (Fig. 2.3).

2.3 Taux de passage par CAP Formations des décrocheurs de l'année scolaire 2016-17, selon l'âge au moment du décrochage, état de situation l'année qui suit le décrochage



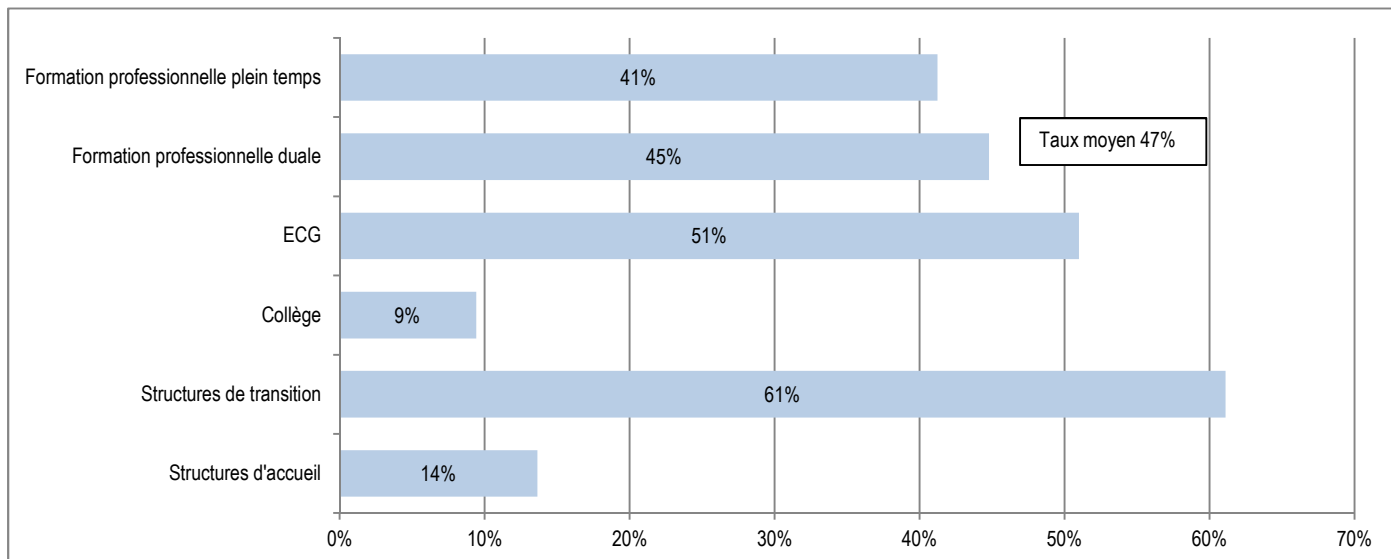
Sources : SRED – nBDS / Casenet

Cette différence selon l'âge peut être attribuée aux parcours de formation antérieurs. Les plus âgés ont, par hypothèse, déjà connus des aléas plus nombreux durant leur formation (interruptions, échecs et/ou réorientations), ce qui limite le nombre de ceux qui poursuivent dans cette voie (priviliégiant peut-être, à ce moment, une transition à l'emploi sans qualification certifiée). On peut y voir aussi une interaction avec la filière de formation interrompue (cf. infra). En effet, l'interruption d'une structure de transition ou de l'ECG (filères qui comptent souvent des élèves jeunes) est plus fortement reliée à CAP Formations. On y voit enfin un des premiers effets de l'obligation de la formation jusqu'à 18 ans. Dans cette phase préparatoire à l'introduction de cette norme, l'incitation à ce que les jeunes (particulièrement s'ils sont mineurs) se présentent à CAP Formations est peut-être plus forte (ou plus écoutée).

C'est en quittant une structure de transition ou l'ECG que le passage par CAP Formations est le plus fréquent

Plus de la moitié (51%) des jeunes qui quittent prématurément l'ECG et plus de 60% de ceux qui décrochent durant ou juste après une structure de transition passent par CAP Formations. Concernant les jeunes qui interrompent une formation duale, le taux est proche de la moyenne, alors qu'il est notablement plus bas pour les jeunes qui quittent des formations professionnelles à plein temps en école, le Collège ou une structure d'accueil.

2.4 Taux de passage par CAP Formations des décrocheurs de l'année scolaire 2016-17, selon la filière fréquentée, état de situation l'année qui suit le décrochage



Sources : SRED – nBDS / Casenet

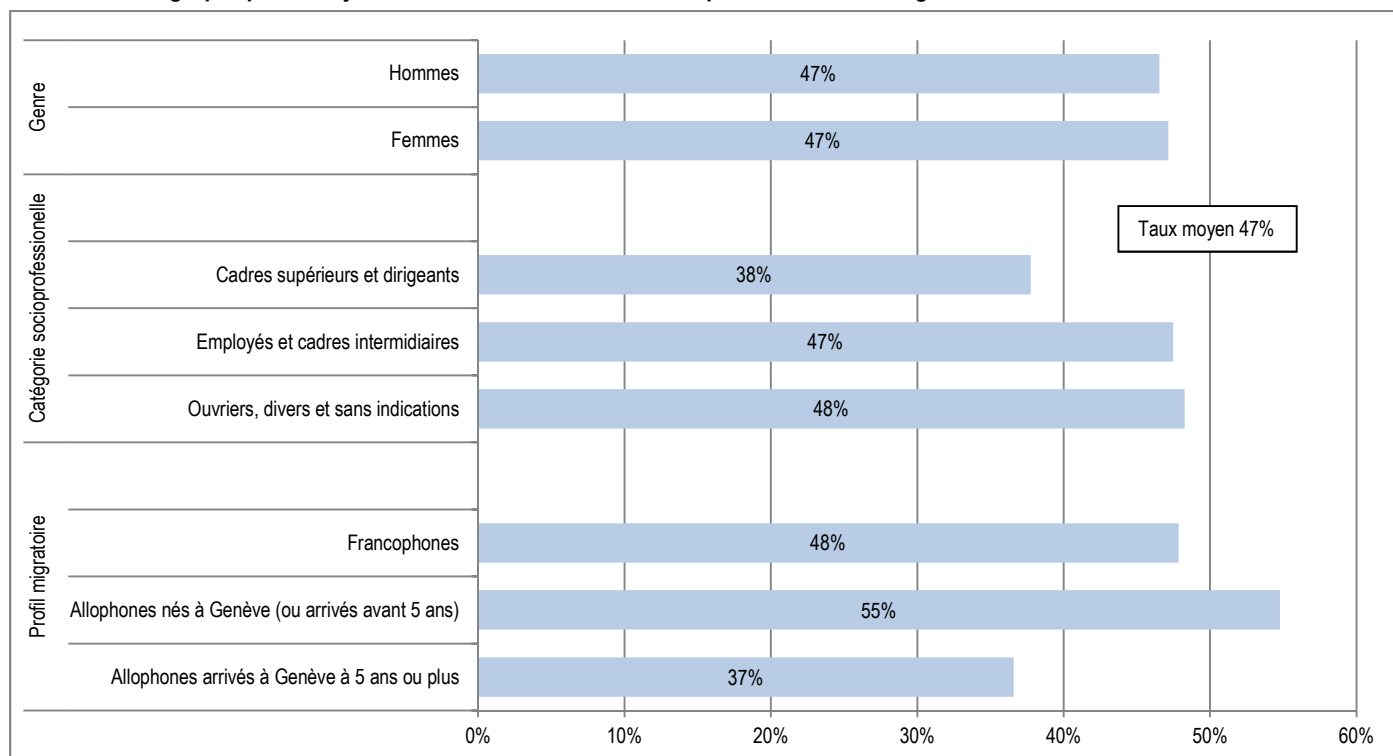
On constate, pour les structure de transition et l'ECG, une bonne ou, pour les formations duales, une assez bonne articulation entre ces filières et CAP Formations. Comme ces filières sont aussi celles qui comptent le plus de décrochages, cela illustre le plutôt bon positionnement de CAP Formations par rapport à son public cible. Le faible taux de transition entre les interruptions du Collège et CAP Formations montre la relative inadéquation de l'orientation surtout préprofessionnelle de CAP Formations pour des jeunes ayant choisi des filières générales. Il se peut également que les jeunes qui interrompent le Collège soient significativement plus nombreux que l'ensemble des décrocheurs dans d'autres situations (mobilités, [re]scolarisation dans des écoles privées non recensées p. ex.), ou qu'ils comptent moins sur les ressources du DIP pour se réorienter (interaction positive entre la fréquentation du Collège et le fait d'être issu d'un milieu social favorisé, ces derniers étant moins enclins à fréquenter CAP Formations, cf. infra).

Le faible taux de passage à CAP Formations après une structure d'accueil confirme ce qui avait déjà été constaté dans une étude antérieure (cf. *Pour en savoir plus*), à savoir la difficulté pour CAP Formations d'atteindre le public des jeunes migrants qui se retrouvent sans solution de formation après la période d'accueil. Dans le cadre d'une école inclusive (et jusqu'à 18 ans), ce lien, avec peut-être une spécificité particulièrement destinée aux jeunes migrants, semble encore à construire.

Le profil social des jeunes qui passent par CAP Formations l'année qui suit leur rupture est assez conforme au public des décrocheurs

Les jeunes issus des milieux les plus favorisés sont moins nombreux à connaître des interruptions de leur formation, mais également moins nombreux à recourir à CAP Formations. Peut-être peuvent-ils davantage compter sur leurs ressources personnelles ou celles de leur entourage (réseaux, possibilités de formation alternative, etc.) et/ou ces décrochages n'en sont en fait parfois pas (mobilité par exemple), mais ce constat ne peut être étayé davantage faute de précision sur le devenir de ces jeunes. Le profil migratoire confirme l'observation faite à propos des jeunes issus des classes d'accueil qui restent sans solution de formation (cf. supra). CAP Formations peine à joindre les jeunes migrants qui sont pourtant proportionnellement assez nombreux à se retrouver dans des situations de formation difficiles. Concernant le genre : garçons et filles recourent de manière assez équivalente au dispositif CAP Formations l'année qui suit leur décrochage.

2.5 Taux de passage par CAP Formations des décrocheurs de l'année scolaire 2016-17, selon les caractéristiques sociodémographiques des jeunes, état de situation l'année qui suit le décrochage



Sources : SRED – nBDS / Casenet

Pour en savoir plus

Définitions

CAP Formations est conçu comme un guichet unique destiné aux jeunes en décrochage dans le canton de Genève. Il s'adresse aux jeunes résidents ou aux jeunes dont les parents ont un lien fiscal avec le canton, sans certificat de niveau secondaire II, âgés de 15 à 25 ans et qui ont interrompu une formation de niveau secondaire II ou qui n'ont pas commencé de formation à l'issue de l'obligation scolaire.

CAP Formations propose une prise en charge selon le principe du suivi individualisé. Le dispositif dispense en outre des mesures de soutien et délègue d'autres mesures à des prestataires externes.

<http://www.citedesmetiers.ch/cdmt/Cite-des-metiers-du-Grand-Genève/Rupture-de-formation/CAP-Formations>

Sources

Les données sont extraites de la base de données scolaires du DIP (nBDS) et de la base de données Casenet, utilisée par CAP Formations.

Références bibliographiques

Rastoldo, F., Mouad, R. et Cecchini, A. (2016). *CAP Formations. Structure genevoise de case management pour un retour en formation professionnelle*. Genève : Service de la recherche en éducation.